



BILAN DE LA CONCERTATION

PROJET DE RENOUVELLEMENT DU PARC EOLIEN DE MURAT

TABLE DES MATIERES

Note Liminaire	2
Les grandes lignes du projet de renouvellement.....	3
La zone d'étude et le site d'implantation	3
Les échanges avec les élus	3
Les principales caractéristiques	3
La concertation publique préalable.....	5
Déroulé de la concertation publique préalable.....	5
Objectifs.....	5
Modalités.....	5
Étapes du dispositif.....	5
Périmètre.....	6
Formats d'information et d'expression.....	6
Communication de la démarche	6
L'affichage public.....	6
La publication d'une annonce presse	6
Outils d'information du public.....	7
Le dossier de concertation	7
Le site Internet du projet	7
Supports d'expression des participants.....	8
La voie numérique.....	8
Le cahier de recueil des avis.....	8
L'adresse postale.....	8
Bilan de la concertation publique préalable.....	9
La mobilisation du public et la fréquentation numérique.....	9
La consultation des pages du site Internet et des documents d'information.....	10
La nature des contributions.....	11

Conclusion	12
Recommandations	13
Annexes.....	14
Annexe 1 : Affiche, Communiqué de presse.....	14
Annexe 2 : Dossier de concertation	15
.....	15
Annexe 3 : Site Internet.....	16
.....	16

NOTE LIMINAIRE

Dans le cadre du renouvellement du parc éolien de Murat, la société ERG Développement France a souhaité mettre en place une démarche de concertation afin d'informer de manière claire et transparente le public, mais aussi de favoriser l'expression d'avis et de contributions avant la demande d'autorisation.

Dans cet objectif, la société Courant Porteur, spécialisée dans les démarches participatives et de concertation, a été sollicitée pour mettre en place une concertation publique préalable dans l'esprit qui oriente les procédures réglementaires destinées à assurer l'information et la participation du public.

A travers cette démarche volontaire de concertation, la société ERG a souhaité consulter les populations locales et les acteurs du territoire, prendre en compte leurs observations et commentaires, et répondre à leurs questions.

Ainsi, une concertation publique préalable a été organisée en amont de l'enquête publique pour fournir à la fois des modalités d'information et de participation multiformes, élargir (sans risque sanitaire) le périmètre de la concertation et offrir une période longue de participation.

Cette concertation publique préalable sur le projet de renouvellement du parc éolien de Murat s'est ouverte du 27 août au 24 septembre 2021.

Conscients que la connaissance du projet de renouvellement mais aussi du parc éolien en fonctionnement est essentielle à une réelle information et participation du public, l'accès à des documents clairs et précis sur les enjeux et les bénéfices du renouvellement du parc éolien actuel était une condition pour le bon déroulement de la démarche.

Dans un premier temps, une période d'information (du 27 août au 10 septembre) s'est ainsi ouverte avec la mise à disposition d'un dossier de

concertation sur le projet de renouvellement et la création d'un site Internet.

Ces outils permettaient aux différents publics de connaître les caractéristiques du projet actuel, les études et démarches mises en œuvre pour le projet de renouvellement et les modalités de la concertation mise en place.

Ensuite, une période de recueil d'avis (du 10 au 24 septembre) permettait aux populations locales et aux acteurs du territoire de participer activement en formulant leurs questions, avis, contributions.

Le dispositif mis en place et l'ensemble des expressions sont exposés en détail dans ce rapport.

Ce document fait état :

- D'une présentation du projet de renouvellement ;
- D'une description de la concertation réalisée ;
- D'une restitution de la participation ;
- D'une conclusion générale ;
- D'une note de recommandations.

LES GRANDES LIGNES DU PROJET DE RENOUVELLEMENT

La zone d'étude et le site d'implantation

La zone d'étude et le site d'implantation sont situés sur la zone du projet éolien actuel qui se trouve sur la Communauté de communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc et plus précisément sur la commune de Murat-sur-Vèbre.

Le parc de Murat est composé actuellement de 2 parties :

- La première de 4 éoliennes se trouvant au lieudit Bois de Lause en forêt communale.
- La deuxième de 5 éoliennes situées dans des boisements de production du Groupement Forestier de Senausses aux lieudits Cap de Faulat et Cap de la Gorge.

La réflexion sur le projet de renouvellement démarre en 2016, lors de l'internalisation de la maintenance du parc éolien en fonctionnement sur la commune de Murat-sur-Vèbre.

A cette occasion, un fort potentiel de renouvellement est identifié au regard de l'ancienneté des installations et du gisement de vent exceptionnel du site.

Une étude de « repowering » est réalisée au sein du Groupe ERG afin de confirmer cette faisabilité. Cela a permis de déterminer que le remplacement des anciennes éoliennes par des éoliennes récentes aux rendements plus élevés permettrait de produire une plus grande quantité d'énergie sur la même zone d'implantation.

Les échanges avec les élus

Les premières discussions avec les élus au sujet du renouvellement ont été initiées au début de l'année 2018. Cette première démarche a aussi été l'occasion de présenter pour la première fois au Conseil municipal les résultats de l'étude.

C'est ainsi que le 24 octobre 2018 la commune délibère favorablement sur le principe de renouveler le parc éolien actuel par des éoliennes plus performantes permettant de poursuivre et d'accélérer la transition énergétique du territoire.

Le renouvellement du parc éolien de Murat garantit également la pérennisation des retombées financières liées aux loyers et à la fiscalité pour 20 à 25 années supplémentaires pour la commune et pour la Communauté de communes.

De plus, le montant de ces retombées est calculé sur la puissance installée du parc ce qui dans ce cas entraîne une hausse des recettes.

Les principales caractéristiques

Avec 9 éoliennes, le projet de renouvellement comportera le même nombre d'éoliennes que le parc actuel.

Le gabarit des machines est modifié pour répondre à l'évolution des nouvelles technologies : la hauteur augmente ainsi que la longueur des pales, et donc le diamètre du rotor. Dans le cas du projet, il est défini sur la base d'un gabarit définissant des dimensions maximales :

- Hauteur max : 125 m en bout de pale
- Diamètre max du rotor : 82 m

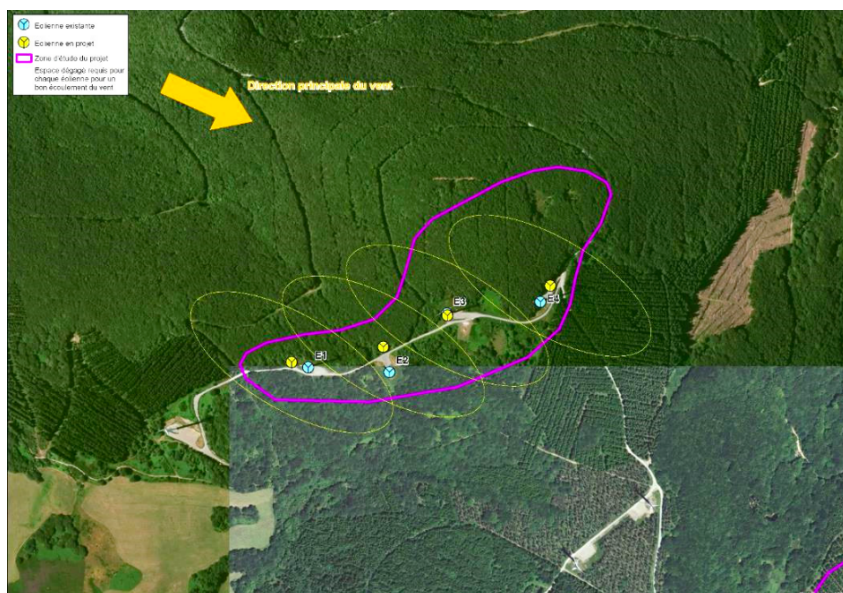
La puissance unitaire des éoliennes est potentiellement de 3 MW, soit plus du double des éoliennes actuelles. Il en ressort qu'avec le même nombre d'éoliennes et une hauteur supérieure de 26 % aux éoliennes initiales :

- La puissance totale du parc est multipliée par 2,3
- La production d'électricité est multipliée par 2,7

Ainsi, ce ne sont plus 12 600 habitants, mais 34 000 habitants dont la consommation domestique annuelle pourrait être assurée par les éoliennes, soit plus de 4 fois le nombre d'habitants de la Communauté de communes.

Pour garantir la stabilité, le dimensionnement de la fondation est issu d'un calcul sur mesure qui tient compte des caractéristiques de l'éolienne mais aussi des caractéristiques du vent sur le site. Il n'est donc pas possible de réutiliser une fondation conçue pour un ancien modèle d'éolienne.

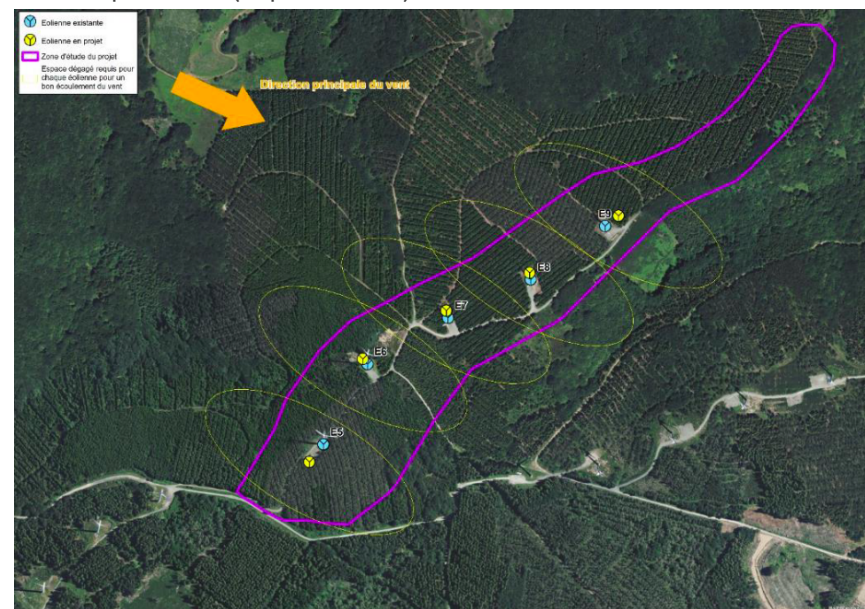
Sur la partie ouest (Bois de Lause) :



L'augmentation de la taille du rotor implique une augmentation de l'effet de sillage¹ des éoliennes entre elles. Afin d'intégrer au mieux ces effets, une nouvelle implantation des éoliennes est proposée cherchant à éloigner les éoliennes les unes des autres, en particulier dans le sens des vents dominants, tout en réutilisant au maximum les plateformes existantes pour limiter le défrichement.

Cet effet est matérialisé schématiquement sous forme d'ellipses sur les cartes suivantes ainsi que les changements.

Sur la partie est (Cap de Faulat) :



Enfin, les pistes d'accès emprunteront les dessertes du parc existant, il n'y aura par conséquent pas de création de nouveau chemin.

¹ L'effet de sillage est la création de turbulences derrière une éolienne pouvant engendrer une baisse de la production d'une machine adjacente et une augmentation de la fatigue mécanique.

LA CONCERTATION PUBLIQUE PREALABLE

La concertation publique préalable a été pensée dans l'esprit qui oriente les procédures réglementaires destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement.

Elle a été mise en place par Courant Porteur suite aux volontés de la société ERG Développement France d'informer et d'encourager le public à donner son avis avant qu'elle ne sollicite les autorisations administratives requises pour le renouvellement du parc éolien de Murat.

Le bilan de cette concertation a également pour but de nourrir les dernières réflexions sur le projet avant le dépôt de la demande d'autorisation.

Déroulé de la concertation publique préalable

Le dispositif de concertation a été mise en place du 27 août au 24 septembre 2021.

Cette démarche participative avait pour objectif d'informer un large public sur le projet de renouvellement et de l'encourager à donner son avis, à formuler ses remarques, suggestions et propositions. Elle engageait également la société ERG à apporter des réponses aux contributions exprimées et à les argumenter.

Dans un premier temps, une période d'information (du 27 août au 10 septembre 2021) s'est ouverte avec la mise en ligne du dossier de concertation du projet et sa mise à disposition du public dans la mairie de Murat-sur-Vèbre.

Ensuite, l'ouverture d'une période participative de recueil d'avis (du 10 au 24 septembre 2021) offrait la possibilité de participer en formulant des commentaires, avis et questions sur le cahier disposé à cet effet dans la mairie et grâce au formulaire en ligne activé sur le site Internet du projet.

Un affichage public et une annonce presse ont permis une communication large des modalités de la concertation préalable.

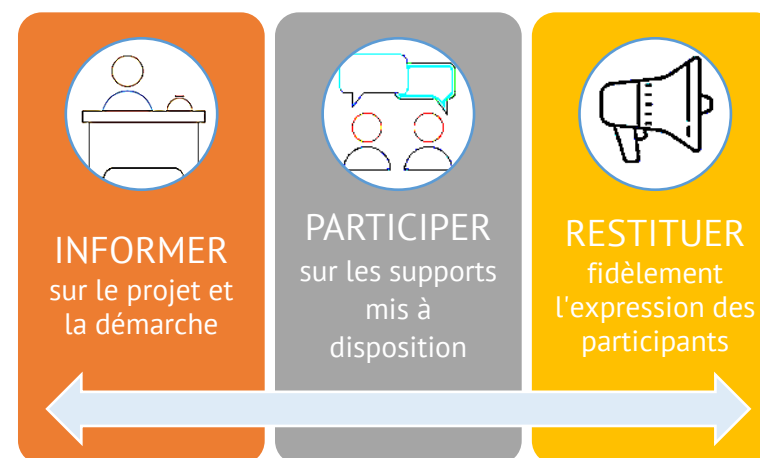
Objectifs

Pour permettre un accès à toute l'information sur le projet de renouvellement et donner des moyens pour une réelle participation du public, le dispositif devait :

- Présenter, dans un document clair, détaillé et accessible à tous, les éléments disponibles sur les études, les raisons, les moyens, les caractéristiques et les impacts du projet de renouvellement ;
- Offrir à tous les publics du territoire concerné par les nouvelles installations et particulièrement aux habitants de la commune de Murat-sur-Vèbre, la possibilité d'exprimer un avis, une question, une recommandation, etc.

Modalités

Étapes du dispositif



Le dispositif de concertation s'est articulé autour de trois étapes :

1. **Information** : du 27 août au 10 septembre, les habitants ont pu s'informer sur le projet et la démarche mise en place grâce aux outils d'information mis à leur disposition (affichage en mairie, annonce presse, site Internet) ;
2. **Participation** : du 10 au 24 septembre inclus, les habitants étaient invités à s'exprimer sur le projet dans le registre mis à leur disposition en mairie et sur le site Internet ;
3. **Restitution** : le 26 septembre les contributions ont été recueillies et l'élaboration d'un rapport prenant en compte toutes les expressions a été achevée en octobre 2021.

Périmètre

La commune concernée par les nouvelles installations a été, en toute logique, le lieu privilégié de la concertation. Le maire de Murat-sur-Vèbre a été sollicité en amont afin de convenir avec lui de la date d'ouverture de la concertation et faciliter ainsi la participation de ses administrés.

La mise à disposition d'un espace en mairie rendant possible la consultation des documents et le recueil des avis a également été sollicitée et obtenue.

Le site Internet permettait quant à lui un accès permanent et ouvert à tous les habitants du territoire concerné par le projet de renouvellement et au-delà.

Formats d'information et d'expression

Pour permettre l'information et la participation d'un large public, trois formats ont été développés :

- **Le format numérique** : un site Internet donnant accès au dossier de concertation numérique et permettant de participer grâce au formulaire en ligne <https://www.parc-eolien-de-murat.info>
- **Le format physique** : un dossier de concertation version papier présentant toutes les informations sur le parc éolien actuel et le projet de renouvellement et un cahier de recueil des avis mis tous les deux à disposition du public aux horaires d'ouverture de la mairie ;
- **Le format postal** : une boîte postale (Courant Porteur BP 70131 – 75863 Paris 18 – PPDC) ouverte aux participants pendant toute la période de la concertation préalable.

Communication de la démarche

L'affichage public

Des affiches au format A3 (Annexe 1) informant sur les modalités précises de la concertation ont été imprimées et diffusées à la mairie de la commune concernée par l'accueil du public.

La publication d'une annonce presse

Afin de toucher le plus grand nombre, une annonce a été publiée dans la presse quotidienne *La Dépêche du Midi* tirée à 130 000 exemplaires (Annexe 1). Ce communiqué visait à informer les lecteurs de l'ouverture d'une concertation préalable, des lieux et horaires de la participation ainsi que des modalités de recueil des avis (adresse postale, site Internet, registre en mairie).

Cette publication presse a eu lieu le 1 septembre 2021, quelques jours après l'ouverture de la concertation, pour renforcer la communication sur les modalités de la concertation, réalisée au début par voie d'affichage.

Outils d'information du public

Le dossier de concertation

Dans l'objectif d'apporter aux habitants l'information la plus complète sur le projet de renouvellement, mais aussi de leur donner la possibilité d'exprimer leur avis en parfaite connaissance, un dossier de concertation du projet de 63 pages, dont 16 pages détaillant les photomontages réalisés, a été élaboré et mis à la disposition du public en support papier grand format (A3), en libre accès dans la mairie de Murat-sur-Vèbre.

Ce dossier était également disponible en ligne, en libre téléchargement depuis toutes les pages du site Internet du projet (Annexe 2).

Le document avait été conçu pour permettre, quelle que soit la connexion Internet, un téléchargement facile et rapide, avec un poids de fichier réduit à environ 5 Mo.

Le site Internet du projet

Un site Internet du projet a été mis en ligne à l'adresse <https://www.parc-eolien-de-murat.info> dès l'ouverture de la période d'information de la concertation préalable, soit le 27 août 2021 (Annexe 3).

- Une page « *Actualités* » avait pour vocation de renseigner les internautes sur la démarche mise en place et les modalités de la participation.
- Les pages « *Le parc éolien actuel* », « *Le projet de renouvellement* » et « *Le projet en images* » détaillaient l'historique du parc éolien actuel et du projet de renouvellement, ses caractéristiques et les bénéfices attendus, mais aussi les études et photomontages réalisés ainsi que les futures étapes.

- Une page « *Documentation* » permettait de télécharger directement le dossier de concertation et l'affiche annonçant les modalités de la concertation publique préalable.
- Une page « *Participez* », munie d'un formulaire en ligne, était dédiée à la participation des internautes.
- Les informations sur le porteur du projet étaient accessibles depuis la page « *ERG Développement* ». Un lien vers le site institutionnel de la société facilitait la consultation de ces informations par les participants.
- Enfin, une page « *L'énergie éolienne* » offrait la possibilité aux participants de trouver davantage d'information sur l'éolien en général et une foire aux questions.

Supports d'expression des participants

La voie numérique

Les publics invités à participer avaient la possibilité de déposer leur contribution en ligne via un formulaire créé sur le site Internet. Accessible depuis toutes les pages du site du projet, ce formulaire a été activé le 9 septembre à minuit et désactivé le lendemain de la fin de la concertation préalable, soit le 25 septembre 2021.

Pour faciliter la libre expression des opinions, les avis n'étaient pas rendus publics. Un mail de confirmation était toutefois envoyé aux participants attestant de la bonne réception de leur message et de leur traitement.

Le cahier de recueil des avis

Un cahier de recueil des avis a été mis à la disposition du public pour recueillir ses commentaires et observations, dès l'ouverture et jusqu'à la fermeture de la concertation préalable. Ce cahier était disponible dans la mairie de Murat-sur-Vèbre et accessible à tous aux jours et horaires d'ouverture au public de la mairie.

L'adresse postale

Toujours dans l'objectif de permettre la participation du plus grand nombre, une adresse postale (Courant Porteur BP 70131 – 75863 Paris 18 PPDC) offrait la possibilité à ceux ne pouvant se déplacer ou accéder à Internet, d'envoyer leur contribution par courrier.

BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE PREALABLE

La mobilisation du public et la fréquentation numérique

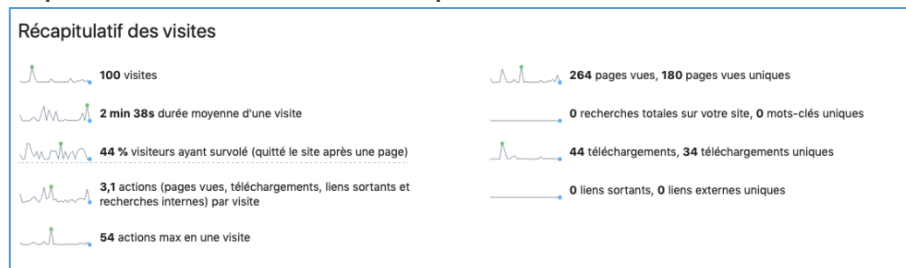
Une première analyse des résultats montre que malgré les moyens mis à la disposition des publics pour les informer de la démarche mise en place et les inciter à participer à la concertation, il n'y a pas eu de mobilisation large ni des habitants de la commune de Murat-sur-Vèbre, ni des acteurs du territoire.

Au total, deux contributions nous sont parvenues, tous supports confondus, pendant la période de concertation préalable. Seule le registre en ligne a servi pendant la démarche. Le cahier de recueil d'avis laissé en mairie et la voie postale n'ont pas été utilisés par les personnes invitées à participer à la concertation.

Il est intéressant de noter que l'activité du site Internet du projet ne reflète pas la faible participation constatée. En effet, entre le 27 août et le 24 septembre 2021, 100 visites ont été enregistrées, 264 pages ont été vues, dont 180 uniques, et 34 téléchargements (uniques) du dossier de concertation ont été recensés.

Ces données contrastent ainsi avec le nombre de contributions exprimées au total (2) et confirment que l'information sur la démarche de concertation a bien circulée.

Fréquentation du site du 27 août au 24 septembre 2021

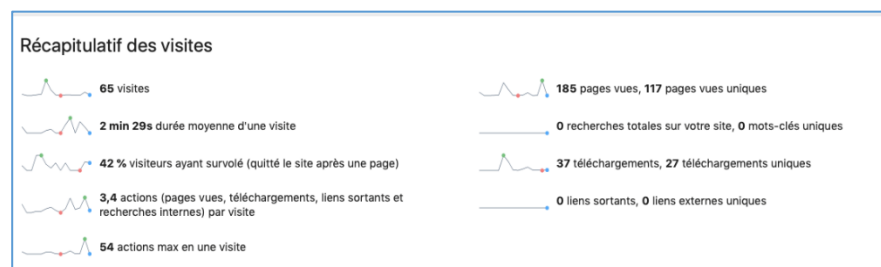


Il est à noter que la fréquentation du site Internet du projet varie en fonction des périodes de la concertation. Ainsi, du 27 août au 10 septembre, période d'information, 65 visites du site sont enregistrées tandis que 35 visites sont constatées du 10 au 24 septembre, phase pendant laquelle le public était invité à participer.

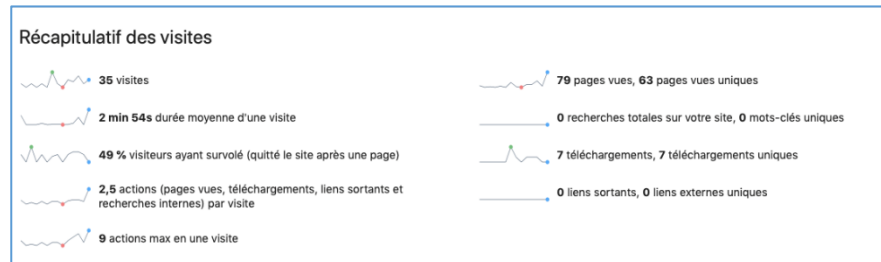
Concernant le nombre de téléchargements, la différence est également significative. Les documents mis à la disposition du public (dossier de concertation, photomontages, annonce des modalités) ont été téléchargés 27 fois pendant la phase d'information et 7 téléchargements ont été enregistrés pendant la phase de participation.

Ce phénomène se confirme avec le nombre de pages visitées : 185 pages ont été vues dont 117 uniques du 27 août au 10 septembre et 79 dont 63 uniques ont été comptabilisées du 10 au 24 septembre 2021.

Fréquentation du site du 27 août au 10 septembre 2021



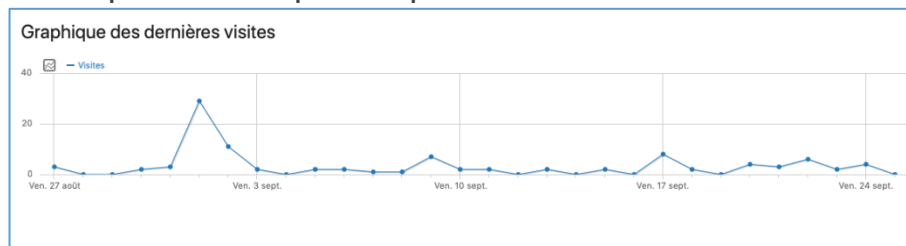
Fréquentation du site du 10 au 24 septembre 2021



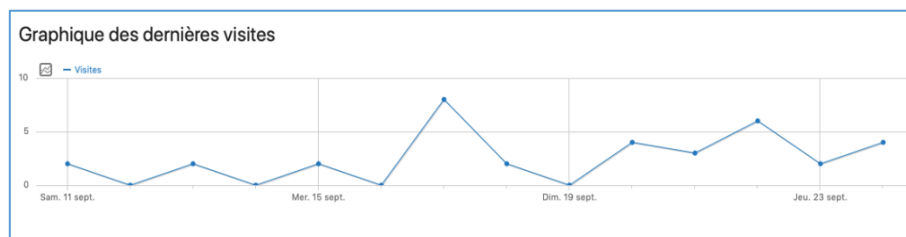
Enfin, des pics de fréquentation sont constatés pendant les deux périodes clés de la concertation.

Alors que 2 visites par jour sont constatées en moyenne pendant toute la période de concertation préalable, 29 visites sont recensées le 1^{er} septembre, date de la publication de l'annonce presse, et une augmentation des visites est à nouveau enregistrée le 17, le 20, le 22 et le 24 septembre, jours pendant lesquels les internautes étaient invités à exprimer une opinion.

Pic de fréquentation du site pendant la phase d'information



Pic de fréquentation du site pendant la phase de participation



Un autre élément notoire concerne la durée de la visite du site Internet du projet. Non seulement elle varie peu en fonction des moments clés de la concertation mais surtout elle augmente (faiblement) au moment où le temps est offert au public pour s'exprimer.

Ainsi, pendant la phase d'information, les visites ont connu une durée moyenne de 2 minutes et 29 secondes alors que pendant la période de

participation et donc d'expression des avis et des opinions, cette durée passe à 2 minutes et 45 secondes sans provoquer pour autant la participation des internautes.

En effet, sur les 100 visites enregistrées au total et sur les 35 visiteurs ayant navigué sur le site Internet du projet pendant la phase de participation, seulement deux visiteurs ont laissé un commentaire sur le registre mis à disposition.

La consultation des pages du site Internet et des documents d'information

Concernant les documents d'information accessibles depuis plusieurs pages du site Internet, 34 téléchargements uniques et au total ont été enregistrés : le dossier de concertation sur le projet a été téléchargé 32 fois et l'affiche d'information de la concertation 2 fois.

Toutefois, les documents étant prévus pour être facilement transférables par courrier électronique, il est possible de penser que par ce biais d'autres personnes ont pris connaissance du projet et de la démarche sans que l'on puisse en vérifier le nombre.

En revanche, les photomontages réalisés en vue de montrer les aménagements nouveaux avec le projet de renouvellement, n'ont pas été téléchargés par les internautes qui semblent s'être satisfaits d'une consultation en ligne au moment de la navigation sur le site du projet.

Une donnée à souligner concerne la visite des pages du site Internet et notamment de la page « *Participez* ». Alors que le nombre de commentaires enregistré est très faible, cette page enregistre le nombre de visites le plus élevé pendant la période d'information et de participation avec 19 et 15 vues respectivement.

Si pendant la concertation toutes les pages du site Internet ont été faiblement visitées, il est intéressant de noter également que le nombre de visites de la page « *Le parc actuel* » et de la page « *Le projet de*

renouvellement » est plus important pendant la phase d'information que pendant la phase de participation.

Pendant la première période, 14 et 12 visites ont été enregistrées tandis que pendant la période de participation ces pages enregistrent 3 et 5 visites respectivement.

Au regard de ces données récoltées sur la fréquentation du site Internet, il est possible de penser que les personnes qui se sont rendues sur le site avaient pour objectif principal de s'informer et non de participer à la concertation préalable mise en place sur le projet de renouvellement du parc éolien de Murat.

La nature des contributions

Étant donné le faible nombre de contributions, leur classification n'est pas perçue comme nécessaire.

En revanche, il est intéressant de constater que sur les deux contributions enregistrées l'une est exprimée par un habitant de la commune de Bézier et l'autre par un habitant de la commune de Murat-sur-Vèbre.

La personne qui réside sur la commune d'implantation du parc éolien en fonctionnement, objet du renouvellement, appuie le projet tandis que l'habitant de Bézier se dit défavorable à sa réalisation.

Un habitant de Bézier défavorable à l'éolien qui montre que l'information sur la concertation préalable a bien circulé

Manifestement opposée à l'éolien en général, ce participant exprime davantage une hostilité à l'énergie éolienne qu'au projet de renouvellement en affirmant que « *La révolte contre les éoliennes s'amplifient en FRANCE ! En ALLEMAGNE, le secteur plonge dans la crise. Quand un financier industriel éolien jette son dévolu sur un territoire où nous avons choisi de vivre dans un cadre bucolique paisible, habité par une population attachée à la ruralité et à un environnement paysager et à la faune, familial, nous, les autochtones, inscrits dans le cadre patrimonial nous sommes*

abasourdis, incrédules. Comment pour un profit privé et de surcroît financé par les consommateurs et la population, une firme internationale peut-elle de son gré, détruire une entité humaine ; économique, culturelle. IL FAUT 7000 EOLIENNES POUR REMPLACER FESSENHEIM et 54000 EOLIENNES POUR REMPLACER LES 26 REACTEURS NUCLEAIRES. Bon vent. »

Un habitant de Murat-sur-Vèbre favorable au projet de renouvellement parce qu'il évite le mitage, représente une source de revenus pour la commune et ses habitants et que son impact local est maîtrisé

Plusieurs raisons motivent le positionnement favorable de ce participant qui déclare être « *Favorable à ce projet qui permet d'augmenter la puissance fournie sur un site déjà occupé par des éoliennes. Il permet de contenir le nombre d'éoliennes sur un territoire et de ne pas étendre le parc. Favorable aussi car la moitié des éoliennes se situent sur des terrains communaux et les revenus profitent directement à ceux qui habitent le pays. J'aurais préféré la totalité ! Je fais confiance aux études préalables pour l'impact sur la faune qui est très faible et l'impact sur le paysage depuis le bourg semble modéré* ».

CONCLUSION

La démarche de concertation mise en place entre le 27 août et le 24 septembre 2021 a permis aux populations locales et aux acteurs du territoire concernés par le renouvellement du parc éolien de Murat, de s'informer et d'exprimer un avis sur ce projet grâce aux différents supports mis à leur disposition.

Si les données de fréquentation du site Internet et la participation d'un habitant de Béziers montrent que l'information sur les modalités de la concertation a bien circulé, force est de constater que la démarche mise en place n'a pas suscité une forte participation des publics visés.

Plusieurs raisons comme l'absence de culture participative, l'appui de la municipalité au projet de renouvellement ou les enquêtes publiques en cours sur le territoire pendant la période de concertation préalable peuvent expliquer ce phénomène.

Mais l'acceptabilité locale du parc éolien actuel peut également nous permettre de penser que ce manque de participation concerne plus une absence de volonté d'exprimer une opinion qu'un manque d'intérêt pour le projet de renouvellement.

En effet, les personnes qui se sont rendues sur le site Internet ont été nombreuses (une centaine) et régulières pendant toute la démarche de concertation.

Le seul message en faveur du projet de renouvellement provient d'un habitant de la commune d'implantation du parc éolien de Murat, objet de la concertation.

Aussi, il convient de souligner que le participant habitant de Béziers qui s'oppose au projet ne manifeste pas de défiance vis-à-vis du dispositif participatif et que les documents d'information (dossier de concertation du projet notamment) mis à la disposition du public n'ont fait l'objet d'aucune contestation.

Ainsi, et au regard de la fréquentation du site Internet et de la participation d'un habitant d'une commune éloignée de plus de 60 km du lieu concerné par le projet, il est possible d'affirmer que les moyens mis en place pour communiquer sur la démarche de concertation ont permis l'information de toutes les personnes qui auraient pu avoir un souhait de s'exprimer sur le projet de renouvellement du parc éolien de Murat. En effet :

- Les populations locales et les acteurs du territoire ont été informés par la presse locale et un affichage public notamment en mairie ;
- Le taux de fréquentation du site Internet permet de supposer que l'information a bien circulé et qu'elle a pu être diffusée au-delà des visiteurs enregistrés.
- La période de concertation (28 jours) a offert aux riverains un temps suffisant pour s'informer, formuler des opinions, commentaires, questions et propositions.

Ainsi, si les populations locales n'ont pas souhaité ou ressenti le besoin de se saisir massivement des multiples supports d'expression proposés par la concertation publique préalable pour exprimer leur avis, il est important de noter qu'ils ont disposé de tous les moyens pour le faire.

RECOMMANDATIONS

Sur ces bases, Courant Porteur recommande :

- De porter à la connaissance des services instructeurs, des élus et de l'ensemble de la population concernée par le projet, le bilan de la concertation. La production et diffusion d'une lettre d'information en ce sens est recommandée.
- De rester à l'écoute des habitants et d'envisager des mesures d'accompagnement qui tiennent compte des besoins du territoire et des souhaits de la population.
- De maintenir la diffusion d'une information claire et transparente sur les dernières étapes et/ou avancées du projet en maintenant actif le site Internet du projet.

Enfin, il semble que la mise en place d'un nouveau dispositif participatif à destination des populations locales ne soit pas nécessaire avant la phase d'instruction du projet voire de son entrée en enquête publique.

ANNEXES

Annexe 1 : Affiche, Communiqué de presse



PROJET DE RENOUVELLEMENT du parc éolien de Murat

CONCERTATION PUBLIQUE PRÉALABLE DU 27 AOÛT AU 24 SEPTEMBRE 2021

..... **VENEZ VOUS INFORMER ET DONNER VOTRE AVIS**
SUR LE PROJET DE RENOUVELLEMENT DU PARC ÉOLIEN DE MURAT

Organisée à l'initiative d'ERG Développement France, cette concertation préalable est l'occasion d'exprimer son avis et de faire part de son intérêt pour le renouvellement du parc éolien de Murat en fonctionnement sur le territoire.

Tout le long de la période participative, un dossier de concertation sera disponible pour consultation en mairie et également téléchargeable sur le site Internet du projet
<https://parc-eolien-de-murat.info>

**VOS AVIS, SUGGESTIONS, QUESTIONS
POURRONT ÊTRE DÉPOSÉS À PARTIR
DU 10 SEPTEMBRE ET JUSQU'AU 24 SEPTEMBRE 2021 INCLUS :**

- Sur le formulaire d'expression mis en ligne **sur le site Internet du projet** :
<https://parc-eolien-de-murat.info>
- Dans le recueil d'avis disponible à la **mairie de Murat-sur-Vèbre** aux heures d'ouverture :
Le Lundi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
Du Mardi au Jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Le Vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h00
- Par courrier à :**
Courant Porteur BP 70131 – 75863 Paris 18 – PPDC

Tous vos avis seront recueillis et traités par la société Courant Porteur, spécialisée dans les démarches de concertation chargée de faire un bilan fidèle de la participation à cette concertation. **Ce bilan sera rendu public et la société ERG Développement France présentera les dispositions mises en place pour tenir compte des contributions.**

02/09/2021 11:44 Murat-sur-Vèbre. Parc éolien : concertation sur le renouvellement - ladepeche.fr

[Accueil](#) / [France](#) - [Monde](#) / [Environnement](#)

Murat-sur-Vèbre. Parc éolien : concertation sur le renouvellement

[f](#) [t](#) [in](#) [p](#) [e](#)

Environnement, Murat-sur-Vèbre

Publié le 01/09/2021 à 05:10 , mis à jour à 05:17

Dans le cadre du projet de renouvellement du parc éolien de Murat-sur-Vèbre, ERG Développement France organise une concertation préalable. Durant cette concertation les riverains sont invités à s'informer et à donner leur avis sur le projet.

Tout le long de la période participative, un dossier de concertation est disponible pour consultation depuis le 27 août en mairie et également téléchargeable sur le site internet du projet : <https://parc-eolien-de-murat.info>

Les avis, suggestions, questions pourront être déposés à partir du 10 septembre et jusqu'au 24 septembre inclus sur le formulaire d'expression mis en ligne sur le site Internet du projet, dans le recueil d'avis disponible à la mairie de Murat-sur-Vèbre, aux heures d'ouverture (le lundi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, du mardi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h) ou par courrier à Courant Porteur BP 70 131 – 75863 Paris 18 – PPDC.

Tous les avis seront recueillis et traités par la société Courant Porteur, spécialisée dans les démarches de concertation chargée de faire un bilan fidèle de la participation à cette concertation. Ce bilan sera rendu public et la société ERG Développement France présentera les dispositions mises en place pour tenir compte des contributions.

[f](#) [t](#) [in](#) [p](#) [e](#) **La Dépêche du midi**

VOIR LES COMMENTAIRES

Trouvez votre initiation golf maintenant !
A télécharger maintenant | Kady | Sponsorisé

<https://www.ladepeche.fr/2021/09/01/parc-eolien-concertation-sur-le-renouvellement-9762108.php> 1/3

Annexe 2 : Dossier de concertation





SOMMAIRE	
1. PRÉAMBULE	4
2. LE PARC ÉOLIEN DE MURAT	6
• Localisation	6
• Historique du parc existant	8
• L'exploitant du parc	10
• Le projet de renouvellement	12
3. POURQUOI RENOUVELER LE PARC ÉOLIEN DE MURAT ?	14
• L'optimisation de parc éolien	14
4. CE QUI CHANGE ?	16
• La position des éoliennes	16
• Pourquoi déplacer les éoliennes ?	18
• Les accès à proximité immédiate des éoliennes	19
• Le nombre de câbles pour le raccordement électrique	19
5. LE DÉMANTÈLEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES	20
• Contexte réglementaire	20
• Le démantèlement des éoliennes	20
• Le démantèlement des fondations	21
• Le démantèlement des aires de grutage	21
6. LES ÉTUDES RÉALISÉES POUR LE RENOUVELLEMENT DU PARC	22
• Les études initiales	22
• L'élaboration du schéma d'implantation des éoliennes	22
• Avancement du projet	22
7. DÉVELOPPEMENT DU PROJET - POINTS CLÉS	24
• La biodiversité	24
• La sécurité et la santé publique	32
• Les contraintes techniques et réglementaires	36
• Le paysage et le patrimoine	36
• Les photomontages	40
8. SYNTHÈSE ET CONCLUSION	58
9. MIEUX COMPRENDRE L'ÉOLIEN	60
10. DES LIENS SUR INTERNET POUR ALLER PLUS LOIN	63

